

# FEDERATION DES ALPAGES DE L'ISERE

---

## *COMPTE-RENDU*

### REUNION du CONSEIL d'ADMINISTRATION

du 6 juin 2013, à 18 h 30  
à la Chambre d'Agriculture de l'Isère

**Présents** : Denis REBREYEND, Jean PICCHIONI, Patrick PRUDHOMME (CGI), Didier VILLARD et René JACQUIN (Chambre d'Agriculture), Alain HARET (SITADEL), Michel DIDIER et Cécile DULAURENT et Leïla EPISSE (ABI), Florent SALVI, Vincent CHARRIERE, Jean-François TROSSERO, Jean-Louis SERRE, Maurice BALLY, Camille GIROUD.

Présents au titre de l'équipe technique : Bruno Caraguel, Christophe Moulin, Véronique Bordel.

**Absents avec pouvoir** : Louis CHARPENTIER, Joseph NIER, Baptiste NETTIER (IRSTEA), Jean-Rémy OUGIER, Roland BOUVIER.

Se sont excusés : Christian NUCCI (CGI), Stéphane WEISS (CRRA DADR), Marie-Agnès AMOS (DDPP), Yves BRUGIERE et Claire DUBOIS (ONF), Pierre OSTIAN.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

# Points à l'ordre du jour

<b>1 ACCUEIL ET PRESENTATION DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE PAR DIDIER VILLARD, ALAIN HARET ET RENE JACQUIN</b>	<b>6</b>
<b>2 VIE ASSOCIATIVE, GESTION DE L'ASSOCIATION</b>	<b>6</b>
2.1 Bilan de l'AG, reprise et actualisation des statuts de la FAI	6
2.2 Composition de l'équipe technique de la FAI	7
2.3 Budget prévisionnel 2013, nouveaux projets et partenariats	8
2.4 Prochains Conseils d'Administration et temps forts de l'Association	8
<b>3 SERVICES AUX ADHERENTS</b>	<b>9</b>
3.1 Dégâts de sanglier en alpage : Etat d'avancement	9
3.2 Services hélicoptés	9
3.3 Suites de la PAC	9
3.4 Echo des Alpagnes, propositions parutions 2013	10
3.5 Démarche des bergers salariés en termes d'emploi et de contrats de travail	10
<b>4 NOUVEAUX PROJETS, NOUVELLES ORIENTATIONS</b>	<b>11</b>
4.1 Politique pastorale Rhône-Alpine	11
4.2 Partenariats avec l'Office National des Forêts	11
<b>5 QUESTIONS DIVERSES</b>	<b>12</b>
5.1 Bases de données et projets d'améliorations pastorales	12
5.2 Point d'information sur "les agneaux d'alpage"	12
5.3 Demandes de la DDT concernant les soldes des dossiers FEADER	13
5.4 Pastoralisme et zones humides, point d'information	13

# Extraits des délibérations, CA du 6 juin 2013 à 18h30

## **1 ACCUEIL ET PRESENTATION DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE PAR DIDIER VILLARD, ALAIN HARET ET RENE JACQUIN**

## **2 VIE ASSOCIATIVE, GESTION DE L'ASSOCIATION**

### **2.1 Bilan de l'AG, reprise et actualisation des statuts de la FAI**

*Les statuts avec les propositions de corrections sont annexés au présent compte rendu.*

*Ainsi, il est proposé :*

*-D'engager leur réécriture dans le courant de l'année en profitant des CA de septembre et de décembre pour faire valider les étapes et intégrer des propositions. Lors du CA de septembre, les travaux porteront davantage sur les buts de l'association. Ils seront soumis au vote des adhérents lors d'une AG Extraordinaire en Mars - Avril 2014.*

*-Sur la qualité des membres : Ils peuvent être membres d'honneur, actifs, de droit ou consultatifs.*

*-Sur le but de l'association : De ne pas se cantonner aux territoires de montagne, mais sur les espaces pastoraux isérois et intégrer les notions de gestion durable des ressources permises par les écosystèmes montagnards.*

*-Sur les statuts : Retirer des statuts le nombre maxi de membres, en faisant apparaitre un minimum et un maximum ; Préciser la qualité des membres ; Toujours vérifier que les "membres actifs" soient très présents dans le fonctionnement de l'Association.*

### **2.2 Composition de l'équipe technique de la FAI**

*La FAI met en œuvre le projet de Service Civique sur la mise en valeur économique des éléments de biodiversité et le rapport à l'eau, et à cette fin prend contact avec la FOL, assume l'adhésion de 150 € sur la durée du Service et le défraiement de 106 € / mois environ.*

### **2.3 Budget prévisionnel 2013, nouveaux projets et partenariats**

*Le Conseil d'Administration valide les programmes prévisionnels 2013 présentés et autorise le Président et le coordinateur à engager ces projets et les demandes de financements nécessaires pour leur réalisation.*

### **2.4 Prochains Conseils d'Administration et temps forts de l'Association**

*Le CA arrête le calendrier suivant :*

- Journée des Alpagistes, le Vendredi 9 août 2013 à Cordéac*
- Fête du Col du Glandon, les 24 et 25 août 2013 au Col du Glandon*
- CA de fin de saison, le Mercredi 2 octobre 2013, lieu à définir*
- CA de fin d'année, le Mercredi 18 décembre 2013, lieu à définir*

## **3 SERVICES AUX ADHERENTS**

### **3.1 Dégâts de sanglier en alpage : Etat d'avancement**

*A la suite d'un RDV du Président de la FAI avec le Président de la Fédération des Chasseurs de l'Isère, la Fédération des Alpages a adressé un courrier au Préfet de l'Isère, portant à connaissance les difficultés rencontrées par les responsables d'alpage. La FAI adressera un courrier aux gestionnaires des espaces naturels protégés (Parcs Nationaux et Régionaux, Sites Natura 2000 et ENS) pour les alerter des problématiques rencontrées et des risques sur la biodiversité.*

### **3.2 Services hélicoportés**

### Rappel des conditions d'accès aux services d'hélicoptages groupés :

Tous les services sont réservés aux adhérents à jour de leur cotisation à la FAI.

- **Évacuation des animaux morts en alpage** : Le service est reconduit pour les animaux morts sur des financements FranceAgriMer. Les bénéficiaires de ce service assument une part des frais d'organisation en fonction des temps de vols (160€ si inférieur à 45mn, 200€ au delà). La FAI assure la permanence téléphonique 7 jrs/7 au 04 76 71 10 25.

Attention, l'évacuation des animaux blessés ne sera plus prise en charge, en raison des impératifs sanitaires, de bien-être animal et de la grande difficulté à les soigner ou à les valoriser.

-**Hélicoptages de début de saison** : Ils sont reconduits avec le soutien financier du CGI, aux conditions tarifaires annoncées à l'Assemblée Générale, soit 100€ par rotation.

### **3.3 Suites de la PAC**

Bruno Caraguel fait un rapide point sur les perspectives de la PAC. Les travaux de calibrage des enveloppes sont encore en cours.

### **3.4 Echo des Alpagnes, propositions parutions 2013**

L'Echo des Alpagnes se poursuivra dès 2013 sous une version en "4 pages", illustrée, au rythme de 2 N° par an. Cette version sera conduite en lien avec la Savoie dans un premier temps.

### **3.5 Démarche des bergers salariés en termes d'emploi et de contrats de travail**

L'Inspection du Travail convoquera très probablement, sur mobilisation des syndicats représentant les éleveurs et les bergers, la commission paritaire mixte, dans l'objectif d'ouvrir les négociations puis d'aboutir si accord sur un avenant à la convention collective.

La FAI sera si nécessaire mobilisée pour apporter des argumentaires techniques et prospectifs. Par ailleurs, elle pourra inciter les employeurs et bergers à participer à ces travaux au travers de leurs organisations syndicales respectives.

Suite aux accords, elle contribuera à diffuser les informations.

## **4 NOUVEAUX PROJETS, NOUVELLES ORIENTATIONS**

### **4.1 Politique pastorale Rhône-Alpine**

Pour l'Isère, les nouveaux enjeux relevant des espaces pastoraux et des activités pastorales, des collectivités territoriales, ont été présentés et débattus. Ils vont permettre de trouver un cadre plus précis sur les éléments de valorisation économique, dont la viande d'alpage et les créations d'activités autour de la valorisation touristique.

Point sur les financements de la Région fléchés dans le cadre des PPT : Actuellement, sur 48 dossiers déposés en mars à la DDT pour l'ensemble du département, seuls 4 ont été présentés aux élus en commission permanente (CP) de la Région, 1 en mai et 3 en juillet ; les autres devraient être présentés en CP de septembre et octobre selon les possibilités de la Région.

### **4.2 Partenariats avec l'Office National des Forêts**

Des pistes de travail en commun sont à créer ou à renforcer. Il est proposé de se retrouver sur le terrain au cours de l'été 2013 autour de cas concrets.

## **5 QUESTIONS DIVERSES**

### **5.1 Bases de données et projets d'améliorations pastorales**

Le CA de la FAI prend acte de la base de données relative aux projets d'améliorations pastorales réalisée dans le cadre de la convention de partenariat signée avec la Région Rhône-Alpes et souhaite qu'il permette de contribuer à la dynamique des territoires et des projets pastoraux.

### **5.2 Point d'information sur "les agneaux d'alpage"**

*Le CA prend note des avancées du projet "agneaux d'alpages", des partenariats qu'il permet, et valide le principe de le présenter dans le cadre de l'appel à projets GIEE afin de se doter de moyens pour répondre aux attentes des éleveurs et des territoires.*

### **5.3 Demandes de la DDT concernant les soldes des dossiers FEADER**

*Suite à la demande de la DDT, et dans le cadre de l'accompagnement des maîtres d'ouvrage (convention d'assistance technique), la Fédération des Alpages s'engage, en partenariat avec la DDT, à informer les bénéficiaires de subventions -notamment lors de la préparation du dossier de demande de paiement du solde de l'opération- des nouvelles exigences en termes de contrôle du respect du code des marchés publics.*

### **5.4 Pastoralisme et zones humides, point d'information**

*Les premiers résultats issus de la prise en considération du pâturage des zones humides montrent les complémentarités entre activités pastorales et gestion des zones humides, permettent de mieux décrire les enjeux pastoraux et environnementaux. L'analyse des historiques pastoraux montre également la place des interactions entre les activités humaines et les ressources naturelles.*

# Compte Rendu

## CA du 6 juin 2013

### à la Chambre d'Agriculture de l'Isère

#### ***1 ACCUEIL ET PRESENTATION DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE PAR DIDIER VILLARD, ALAIN HARET ET RENE JACQUIN***

Didier Villard, VP de la Chambre d'Agriculture de l'Isère et Président du CO Élevage, sera chargé de représenter la Chambre d'Agriculture de l'Isère au Conseil d'Administration de la FAI. Il présente la nouvelle équipe d'élus de la Chambre d'Agriculture de l'Isère.

Il souhaite renforcer le lien avec les logiques alpage, à la fois en raison des surfaces représentées mais également en raison des activités économiques qu'elles permettent.

Les liens entre la FAI et la Chambre d'Agriculture sont donc à renforcer dans les 2 sens, en poursuivant le travail sur les ouvertures et les coopérations engagé par René Jacquin et Alain Haret.

La question de l'économie agricole est centrale dans les approches des Chambres d'Agriculture, et ce peut être un des éléments de convergence. Les alpages sont en lien direct avec les élevages, et les politiques sanitaires en sont l'un des piliers.

Denis Rebreyend souligne le fait que la montagne ne doit pas être délaissée dans les approches politiques. Par exemple, la banalisation des produits de montagne est un vrai handicap. Alain Haret ajoute qu'en effet la colonne vertébrale de la montagne est le lait. Sans lait, les risques économiques deviendront très importants pour ces territoires spécifiques.

#### ***2 VIE ASSOCIATIVE, GESTION DE L'ASSOCIATION***

##### **2.1 Bilan de l'AG, reprise et actualisation des statuts de la FAI**

###### ***2.1.1 Bilan de l'AG***

Denis Rebreyend fait le bilan de l'Assemblée Générale 2013 à St Laurent du Pont, souligne l'importance du partenariat avec la Commune de St Laurent et le Parc Naturel Régional de Chartreuse. Il souligne également l'importance de la présence des entrepreneurs mobilisés sur le salon des entrepreneurs qui s'est tenu l'après midi.

###### ***2.1.2 Actualisation des statuts de la FAI***

Denis Rebreyend fait état du fait que les statuts de la FAI ont fait l'objet de modifications successives, et en ce sens, ils ont pu perdre de leur lisibilité et de leur efficacité. Il propose au CA d'engager un travail d'actualisation aujourd'hui sur les aspects fonctionnels des statuts, de reprendre si nécessaire les éléments plus stratégiques au cours des CA d'automne et de décembre, avant présentation aux adhérents en AG extraordinaire pour mars-avril 2014 qu'il conviendra d'organiser.

Florent Salvi précise qu'en effet, lors du RDV annuel avec le Commissaire aux comptes de mars 2013, cette dernière a attiré l'attention du CA sur le fait que les statuts prévoient un nombre relativement élevé et fixe de 41 membres, avec un risque de non validité des décisions si le nombre de membres (quorum) n'est pas atteint, alors que tous les postes ne sont pas toujours pourvus.

Denis Rebreyend propose la relecture des statuts, avec au préalable une lecture du but de l'association.

Les propositions d'amendements présentés par les administrateurs consistent ensuite à clarifier les qualités des adhérents, les modes de désignation et leurs contributions au Conseil d'Administration. De la même manière, les membres consultatifs ont été ordonnés en catégories plus stratégiques, ils seront invités à chaque CA mais leur présence ne comptera pas pour le quorum.

Enfin, la règle du nombre de membres actifs supérieur au nombre de membres de droit de 1 siège est atténuée (elle n'est plus une condition mais devient un point de vigilance).

***Les statuts avec les propositions de corrections sont annexés au présent compte rendu.***

*Ainsi, il est proposé :*

*-D'engager leur réécriture dans le courant de l'année en profitant des CA de septembre et de décembre pour faire valider les étapes et intégrer des propositions. Lors du CA de septembre, les travaux porteront davantage sur les buts de l'association. Ils seront soumis au vote des adhérents lors d'une AG Extraordinaire en Mars - Avril 2014.*

*-Sur la qualité des membres : Ils peuvent être membres d'honneur, actifs, de droit ou consultatifs.*

*-Sur le but de l'association : De ne pas se cantonner aux territoires de montagne, mais sur les espaces pastoraux isérois et intégrer les notions de gestion durable des ressources permises par les écosystèmes montagnards.*

*-Sur les statuts : Retirer des statuts le nombre maxi de membres, en faisant apparaître un minimum et un maximum ; Préciser la qualité des membres ; Toujours vérifier que les "membres actifs" soient très présents dans le fonctionnement de l'Association.*

## **2.2 Composition de l'équipe technique de la FAI**

Bruno Caraguel relate que le budget prévisionnel de 2014 étant encore incertain, en raison d'une conjonction de fins de financements, il est difficile de dimensionner durablement l'équipe technique. Cependant, le besoin de proximité et de disponibilité à l'égard des adhérents et des partenaires oblige néanmoins à conforter l'équipe technique.

Morgane Walters a formulé en octobre 2012 son projet d'effectuer un Service Civique à la FAI. Dans le printemps, elle a remplacé Julien lors de son incapacité temporaire de travail, elle a su s'intégrer dans l'équipe et y trouver sa place. Elle a précisé le contenu de son projet, en le centrant sur la valorisation des ressources naturelles des alpages à des fins économiques.

Afin d'évaluer la faisabilité de la mise en œuvre de ce Service Civique, l'équipe technique a constitué un dossier d'agrément et pris contact avec les services de l'Etat compétents. Les délais et la complexité du dossier s'avèrent importants. Contact a été pris avec la Fédération des Œuvres Laïques de l'Isère, qui propose de mettre à disposition leur agrément pour des associations affiliées.

Les conditions de cette affiliation sont :

- Adhésion de la FAI à la FOL de 150 € sur la période de septembre 2013 à août 2014,
- La FOL propose et organise les formations obligatoires prévues dans le cadre du Service Civique,
- La FAI propose un profil de Service Civique et assume son développement, pour un budget d'environ 106 € / mois environ.

*La FAI met en œuvre le projet de Service Civique sur la mise en valeur économique des éléments de biodiversité et le rapport à l'eau, et à cette fin prend contact avec la FOL, assume l'adhésion de 150 ! sur la durée du Service et le défraiement de 106 ! / mois environ.*

## 2.3 Budget prévisionnel 2013, nouveaux projets et partenariats

### 2.3.1 Budget prévisionnel 2013

*Bruno Caraguel et Véronique Bordel présentent le budget prévisionnel 2013 (Cf. annexes).*

Charges prévisionnelles : elles comprennent notamment les charges externes directement liées aux projets, les provisions habituelles. Le poste des coûts salariaux intègre cette année la mise à disposition d'une animatrice auprès de la ComCom du Glandon pour l'organisation de la Fête du Col ; la ComCom finance ce poste ainsi que les frais de gestion associés ; à noter également les coûts liés à la rupture du contrat de Pierre-Julien Cournil, et ceux inhérents au remplacement de Julien Vilmant pendant son arrêt de travail suite à son accident.

Produits prévisionnels : ils se situent entre un montant total de "marchés potentiels" de 772 K€ et un montant mobilisable à ce jour atteignant 648 K€, tous les marchés n'étant pas sécurisés et/ou réalisables en totalité sur l'exercice 2013. Le point d'équilibre, hors provisions habituelles (à hauteur de 20 K€), se situe à 687 K€, qui est l'objectif minimal à atteindre pour la fin 2013.

*Le Conseil d'Administration valide les programmes prévisionnels 2013 présentés et autorise le Président et le coordinateur à engager ces projets et les demandes de financements nécessaires pour leur réalisation.*

### 2.3.2 Amortissement des investissements au Sénégal et de leurs subventions

Florent Salvi rappelle que lors du RDV avec la Commissaire aux Comptes, nous avons été alertés sur la nécessité de conserver ou pas, dans les bilans de la FAI, des valeurs d'amortissements de travaux ayant été réalisés au Sénégal (dans le cadre des anciennes actions de coopération décentralisée). L'ensemble représente environ 60.000 € de valeurs résiduelles, couvertes à 100% par des crédits de la Région Rhône-Alpes, ces crédits faisant eux-même l'objet d'amortissements au même rythme que les investissements correspondants.

Il est pour le moment nécessaire que la FAI fasse le point sur l'état actuel des investissements réalisés ainsi que sur les durées résiduelles des amortissements.

Ce point sera traité lors du CA d'octobre. La liquidation de cette somme appauvrirait le passif et l'actif du bilan mais sans autres conséquences. Elle pourrait être effective dans le budget 2013.

Un état des lieux argumenté sera fait et présenté pour le CA d'octobre.

## 2.4 Prochains Conseils d'Administration et temps forts de l'Association

Denis Rebreyend souligne l'importance de ces temps forts pour la vie associative, la relation aux adhérents et la mise en valeur des initiatives.

*Le CA arrête le calendrier suivant :*

- Journée des Alpagistes, le Vendredi 9 août 2013 à Cordéac
- Fête du Col du Glandon, les 24 et 25 août 2013 au Col du Glandon
- CA de fin de saison, le Mercredi 2 octobre 2013, lieu à définir
- CA de fin d'année, le Mercredi 18 décembre 2013, lieu à définir



### 3 SERVICES AUX ADHERENTS

#### 3.1 Dégâts de sanglier en alpage : Etat d'avancement

*Rapporteur : Denis Rebreyend*

Lors du CA du 19 décembre, il a été convenu des actions suivantes :

**Prendre un premier contact avec la FDCI** pour les informer des problèmes et des démarches prévues.

**Rédiger une lettre au préfet** pour l'informer et lui demander les démarches à engager pour prévenir les dégâts et les conflits d'usage.

**Rédiger une lettre aux gestionnaires des espaces naturels protégés** pour les alerter et leur demander quelles sont leurs orientations et la manière de prise en considération de cette difficultés pour les écosystèmes pastoraux.

**Organiser une commission technique** dans le courant 2013 pour exposer le problème, collecter les infos de terrain, en mobilisant aussi la Chambre d'Agriculture de l'Isère.

**Organiser une conférence de presse sur ce sujet.**

Le RDV avec la FDCI a été organisé et assuré, il s'est déroulé dans de très bonnes conditions. Le courrier au Préfet a été adressé en copie à la FDCI. La FDCI a proposé pour l'AG 2013 de la FAI une note présentant leurs décisions et actions en ce domaine.

*A la suite d'un RDV du Président de la FAI avec le Président de la Fédération des Chasseurs de l'Isère, la Fédération des Alpages a adressé un courrier au Préfet de l'Isère, portant à connaissance les difficultés rencontrées par les responsables d'alpage. La FAI adressera un courrier aux gestionnaires des espaces naturels protégés (Parcs Nationaux et Régionaux, Sites Natura 2000 et ENS) pour les alerter des problématiques rencontrées et des risques sur la biodiversité.*

#### 3.2 Services héliportés

Denis Rebreyend rappelle que la FAI a cherché à maintenir les services essentiels dans un contexte budgétaire difficile. Il remercie le Conseil Général et la DDPP pour les actions entreprises afin de préserver ces services. Les services habituels sont donc maintenus, leurs conditions d'accès et de mise en œuvre ont été diffusées lors de l'AG de la FAI et sont rappelées pour mémoire.

*Rappel des conditions d'accès aux services d'héliportages groupés :*

*Tous les services sont réservés aux adhérents à jour de leur cotisation à la FAI.*

**- Évacuation des animaux morts en alpage :** Le service est reconduit pour les animaux morts sur des financements FranceAgriMer. Les bénéficiaires de ce service assument une part des frais d'organisation en fonction des temps de vols (160! si inférieur à 45mn, 200! au delà). La FAI assure la permanence téléphonique 7 jrs/7 au 04 76 71 10 25.

*Attention, l'évacuation des animaux blessés ne sera plus prise en charge, en raison des impératifs sanitaires, de bien-être animal et de la grande difficulté à les soigner ou à les valoriser.*

**-Héliportages de début de saison :** Ils sont reconduits avec le soutien financier du CGI, aux conditions tarifaires annoncées à l'Assemblée Générale, soit 100! par rotation.

#### 3.3 Suites de la PAC

*Bruno Caraguel fait un rapide point sur les perspectives de la PAC. Les travaux de calibrage des enveloppes sont encore en cours.*

### 3.4 Echo des Alpagnes, propositions parutions 2013

Bruno Caraguel présente le visuel du projet d'Echo des Alpagnes sur un format "4 pages" et plus illustré que les versions précédentes.

Des points restent à caler pour valoriser cette maquette, afin de chercher à avoir une homogénéité avec la Savoie qui entreprend la même démarche. Le rythme de publication de deux numéros par an est retenu.

*L'Echo des Alpagnes se poursuivra dès 2013 sous une version en "4 pages", illustrée, au rythme de 2 N° par an. Cette version sera conduite en lien avec la Savoie dans un premier temps.*

### 3.5 Démarche des bergers salariés en termes d'emploi et de contrats de travail

Denis Rebreyend propose au CA de la FAI d'entendre la démarche des bergers salariés en ce qui concerne l'évolution des conventions collectives les concernant. Avec l'accord du CA, il leur donne la parole.

Michel Didier, Président de l'Association des Bergers de l'Isère, fait le point sur les évolutions en cours sur le métier de berger et les démarches entreprises à cet égard. La convention collective date de 1972 et ne prend pas suffisamment en compte le métier de berger.

La proposition des bergers de l'Isère est de proposer un avenant adapté à leurs spécificités.

Il souligne le fait que les relations entre les bergers et les éleveurs sont plutôt bonnes en Isère, mais il convient d'être vigilant et d'intégrer les demandes d'évolution.

Un syndicat de berger est en cours de création en Isère, il donnera une représentation légale à ces négociations. Les statuts sont déposés.

De la même manière, Michel Didier incite les employeurs à se rapprocher de leurs instances syndicales, qui seront les seuls cadres légaux pour que ces échanges aient de la portée. Il rappelle qu'il n'y a pas de branche professionnelle existante.

Denis Rebreyend souligne que la FAI n'est ni le représentant des bergers ni celui des employeurs, mais qu'elle cherchera à faciliter la progression des idées et la reconnaissance des contraintes des uns et des autres. Il ouvre le débat.

Vincent Charrière rappelle que l'Association des Bergers de l'Isère a été créée il y a 20 ans dans l'objectif de ne pas faire un syndicat mais de construire un espace d'échange et de travail sur le métier de berger.

Michel Didier rappelle que tout autre initiative que l'approche syndicale est difficile. En revanche, le contact avec les salariés saisonniers est très difficile.

Vincent Charrière propose que le rôle de la FAI pourrait être d'institutionnaliser la Commission bergers-employeurs, afin de favoriser les échanges. Florent Salvi souligne que c'est en effet dans la médiation que la FAI peut intervenir, par les apports techniques qu'elle peut proposer.

*L'Inspection du Travail convoquera très probablement, sur mobilisation des syndicats représentant les éleveurs et les bergers, la commission paritaire mixte, dans l'objectif d'ouvrir les négociations puis d'aboutir si accord sur un avenant à la convention collective.*

*La FAI sera si nécessaire mobilisée pour apporter des argumentaires techniques et prospectifs. Par ailleurs, elle pourra inciter les employeurs et bergers à participer à ces travaux au travers de leurs organisations syndicales respectives.*

*Suite aux accords, elle contribuera à diffuser les informations.*

## **4 NOUVEAUX PROJETS, NOUVELLES ORIENTATIONS**

### **4.1 Politique pastorale Rhône-Alpine**

#### **4.1.1 Point sur la journée du 17 mai**

La Région Rhône Alpes a organisé la 3<sup>ème</sup> journée en faveur des espaces pastoraux, le 17 mai à Pont en Royans. Il s'agissait de faire le point sur la politique pastorale engagée en 2006, d'inventorier les nouveaux enjeux à prendre en considération, tant du côté pastoral que de celui des politiques publiques.

Pour ce faire, la Région Rhône-Alpes a mobilisé les Services Pastoraux (la Drôme, l'Isère, la Savoie, la Haute-Savoie, l'Ain, le PNR des Monts d'Ardèche et la Chambre d'agriculture de la Loire ainsi que le SUACI), les Territoires Pastoraux, Parcs Naturels Régionaux et Parcs Nationaux, l'ONF et les partenaires habituels de la gestion des espaces pastoraux.

Plus de 120 personnes se sont réunies, avec en matinée la présentation d'expériences de Territoires Pastoraux, et dans l'après midi le repérage des nouveaux enjeux Rhône-Alpins. Une vingtaine de personnes avait fait le voyage depuis l'Isère, et l'Espace Belledonne a présenté les actions partenariales conduites en faveur du Tétralyre et des ressources pastorales.

Les échanges ont montré qu'il résulte une vraie dynamique de cette politique dédiée aux espaces pastoraux, que les initiatives sont variées.

Pour les territoires engagés tôt, les étapes de concertation sont dépassées, et les territoires s'orientent vers le soutien aux activités économiques, pas seulement inscrites dans le champ agricole.

*Pour l'Isère, les nouveaux enjeux relevant des espaces pastoraux et des activités pastorales, des collectivités territoriales, ont été présentés et débattus. Ils vont permettre de trouver un cadre plus précis sur les éléments de valorisation économique, dont la viande d'alpage et les créations d'activités autour de la valorisation touristique.*

#### **4.1.2 Retours sur les crédits d'améliorations pastorales**

La Région Rhône Alpes a été relancée à plusieurs occasions sur le niveau de son engagement financier de 2013, afin d'appeler l'enveloppe FEADER en contrepartie de son financement (règle du 1 pour 1).

*Point sur les financements de la Région fléchés dans le cadre des PPT : Actuellement, sur 48 dossiers déposés en mars à la DDT pour l'ensemble du département, seuls 4 ont été présentés aux élus en commission permanente (CP) de la Région, 1 en mai et 3 en juillet ; les autres devraient être présentés en CP de septembre et octobre selon les possibilités de la Région.*

### **4.2 Partenariats avec l'Office National des Forêts**

Les imbrications des logiques pastorales et forestières sont évidentes (pâturages en prés-bois, pâturages sur les propriétés communales bénéficiant du Régime Forestier...) et les forestiers présentent globalement des compétences locales intéressantes et transversales, complémentaires de celles de la FAI.

Les espaces de concertation ouverts dans le cadre des PPT sont investis par les forestiers, et dans l'objectif de favoriser l'aboutissement des différents projets et les partenariats les plus aboutis possibles, il est proposé de favoriser les espaces d'échanges.

Il est proposé pour 2013 :

- De réaliser une journée commune dans le courant de l'été 2013.
- De faire circuler l'information relative aux projets implantés sur les terrains bénéficiant du régime forestier. En ce sens, l'ONF fera parvenir à la FAI les informations sur les

périmètres relevant de ce régime et la FAI transmettra à l'ONF les localisations des projets et leurs descriptions le plus tôt possible.

- De chercher de nouvelles pistes de partenariat et des projets communs.

*Des pistes de travail en commun sont à créer ou à renforcer. Il est proposé de se retrouver sur le terrain au cours de l'été 2013 autour de cas concrets.*

## **5 QUESTIONS DIVERSES**

### **5.1 Bases de données et projets d'améliorations pastorales**

Afin d'améliorer l'instruction des dossiers d'améliorations pastorales présentés lors des comités de pilotage PPT, de prévenir les conflits entre intervenants, la FAI, avec le soutien de la Région Rhône-Alpes, propose à partir de l'automne 2013 un nouvel espace de travail partagé sous forme de blog participatif. Ce dernier permettra aux membres du comité de pilotage du PPT d'accéder aux descriptifs de l'ensemble des projets d'améliorations pastorales déposés par territoire pastoral. Il permettra également que les personnes ainsi sollicitées puissent poster des commentaires pour chacun de ces projets, s'exprimant ainsi sur des enjeux qui auraient pu être oubliés, ou apportant des compléments de connaissances. La FAI fera vivre cet espace de travail et en sera le modérateur. Cet outil fait en particulier suite aux demandes exprimées par plusieurs territoires, partenaires techniques et associatifs qui ont manifesté la volonté de prendre en considération les projets très en amont des comités de pilotage. L'objectif est que les éleveurs et les élus des communes de montagne puissent, à partir de ces contributions, mieux insérer leurs projets dans un environnement souvent complexe.

*Le CA de la FAI prend acte de la base de données relative aux projets d'améliorations pastorales réalisée dans le cadre de la convention de partenariat signée avec la Région Rhône-Alpes et souhaite qu'il permette de contribuer à la dynamique des territoires et des projets pastoraux.*

### **5.2 Point d'information sur "les agneaux d'alpage"**

Bruno Caraguel fait le point sur la démarche engagée sur les opportunités de production des agneaux en valorisant les ressources des alpages, qui a par ailleurs été présentée aux adhérents lors de l'Assemblée Générale 2013 de la FAI à St Laurent du Pont. Il rappelle que les Territoires Pastoraux sont en général demandeurs de ces valorisations courtes.

D'un point de vue technique, des suivis sont en cours, la FAI s'engageant sur des pesées avant et après l'estive, la mobilisation des éleveurs et des bergers, le repérage des conduites adaptées en alpage, la dimension culturelle et médiatique que peut apporter le volet alpage. La Chambre d'Agriculture intervenant sur les temps d'élevage en exploitation et, avec le Conseil Général, sur les logiques de filière et de relation avec les consommateurs. Par ailleurs, le Conseil Général anime et modère cette plateforme technique de collaboration.

Les partenariats techniques sont à renforcer avec la Chambre d'Agriculture ; Bruno Caraguel fait la proposition de répondre avec la Chambre d'Agriculture à l'appel à projet concernant les GIEE.

*Le CA prend note des avancées du projet "agneaux d'alpages", des partenariats qu'il permet, et valide le principe de le présenter dans le cadre de l'appel à projets GIEE afin de se doter de moyens pour répondre aux attentes des éleveurs et des territoires.*

### **5.3 Demandes de la DDT concernant les soldes des dossiers FEADER**

*Suite à la demande de la DDT, et dans le cadre de l'accompagnement des maîtres d'ouvrage (convention d'assistance technique), la Fédération des Alpagnes s'engage, en partenariat avec la DDT, à informer les bénéficiaires de subventions -notamment lors de la préparation du dossier de demande de paiement du solde de l'opération- des nouvelles exigences en termes de contrôle du respect du code des marchés publics.*

### **5.4 Pastoralisme et zones humides, point d'information**

Le projet vise globalement à mieux comprendre le fonctionnement des zones humides et des tourbières en Belledonne, à construire des partenariats techniques en faveur des espaces pastoraux et de la gestion des alpages.

Le projet est engagé, les travaux actuels visent à partager les informations relatives au fonctionnement des zones humides et des tourbières avec le CEN-AVENIR et l'Espace Belledonne.

*Les premiers résultats issus de la prise en considération du pâturage des zones humides montrent les complémentarités entre activités pastorales et gestion des zones humides, permettent de mieux décrire les enjeux pastoraux et environnementaux. L'analyse des historiques pastoraux montre également la place des interactions entre les activités humaines et les ressources naturelles.*

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22 h 30.

\*\*\*\*\*

En surligné ou barré les amendements proposés  
En surligné, les points encore à travailler

# FEDERATION DES ALPAGES DE L'ISERE

(Association Loi 1901)

## STATUTS DE L'ASSOCIATION

### ARTICLE 1 :

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et le décret du 16 Août 1901, ayant pour titre :  
LA FEDERATION DES ALPAGES DE L'ISERE

### ARTICLE 2 : But de l'Association :

Cette Association contribue à la définition et à la mise en œuvre des politiques de mise en valeur des espaces pastoraux de l'Isère, **en intégrant la dimension du massif des Alpes et du bassin de transhumance.**

À cet effet, elle lance et coordonne toutes actions concrètes de nature à développer, à consolider, à pérenniser les activités pastorales et forestières ~~dans la zone de montagne~~ et à harmoniser les relations entre propriétaires et utilisateurs d'alpages. **Elle intervient également dans toute action liée à la mobilisation des ressources naturelles dans le respect de leur devenir et de l'intégrité des écosystèmes.**

En outre, elle assure la promotion et la mise en œuvre de toutes actions de communication, sensibilisation, information, conseil et formation liées aux activités pastorales et d'élevage ; mais aussi elle accompagne et organise des activités touristiques dans les alpages de l'Isère dans le respect de la culture des Hommes et du patrimoine montagnard.

Enfin, elle conduit des actions de coopération décentralisée en matière de pastoralisme et d'élevage aux côtés des collectivités publiques.

**Dans le cadre de ses activités, l'association agit également contre toute discrimination raciale ou religieuse.**

### ARTICLE 3 : Siège Social :

Le siège social est fixé à : La Grange – Parc de la Mairie – 38190 LES ADRETS

Il pourra être transféré par simple décision du Conseil d'Administration, la ratification par l'Assemblée Générale sera nécessaire.

### ARTICLE 4 : L'Association se compose de :

- a) Membres d'honneur,
- b) Membres **bienfaiteurs actifs**,
- c) Membres ~~actifs ou adhérents de droit~~,
- d) **Membres consultatifs.**

### ARTICLE 5 : **Admission :**

~~Pour faire partie de l'Association, il faut être agréé par le bureau qui statue, lors de chacune de ces réunions, sur les demandes d'admission, présentées.~~

#### **ARTICLE 6 : Les membres :**

~~*Sont membres d'honneur*, ceux qui ont rendu des services signalés à l'Association, **les administrations, les collectivités territoriales (Région Rhône-Alpes, Département de l'Isère), dont le Président du Conseil Régional Rhône-Alpes, le Président du Conseil Général de l'Isère, la Ville de Grenoble,** et l'Association des Maires ~~et les organisations professionnelles agricoles de l'Isère.~~~~

~~Ils sont dispensés de cotisation.;~~

~~*Sont membres bienfaiteurs*, les personnes qui versent un droit d'entrée et une cotisation annuelle fixée chaque année par l'assemblée générale.;~~

*Sont membres actifs*, ceux qui ont pris l'engagement de verser une **somme cotisation** annuellement. Le droit de vote aux Assemblées Générales résulte du règlement de la cotisation de l'année écoulée et/ou de l'année en cours. Parmi les membres actifs, on distinguera :

- Les membres actifs représentant les personnes **physiques ou** morales qui gèrent en tant que propriétaires ou utilisateurs les alpages du département de l'Isère, **individuels ou collectifs**,
- ~~—~~ Les membres actifs adhérents simples, **ou sympathisants**, personnes physiques et morales intéressées au but de l'association.

*Sont membres de droit*, les personnes physiques ou morales, dont les structures ou actions visent à faciliter la mise en œuvre et le devenir des activités pastorales et économiques. Ils sont dispensés de cotisation.

*Sont membres consultatifs*, les personnes physiques ou morales, dont les ressources peuvent être de nature à aider ponctuellement les activités pastorales ou dont les activités ou enjeux sont impactés par les activités pastorales et les économies associées. Ils sont dispensés de cotisation et ne prennent pas part aux votes.

#### **ARTICLE 6 : Admission :**

Pour faire partie de l'Association, il faut, selon la qualité :

- Membre d'honneur, être admis sur proposition du Conseil d'Administration et ratification par l'Assemblée Générale ;
- Membre actif : être éligible aux conditions de l'article 5, et à jour de sa cotisation ;
- Membre de droit : être admis sur proposition du Conseil d'Administration et ratification par l'Assemblée Générale ;
- Membre consultatif : être admis sur décision du Conseil d'Administration.

#### **ARTICLE 7 : Radiation :**

La qualité de membre se perd par :

- a) la démission,
- b) le décès,
- c) la radiation prononcée par le conseil d'administration pour non-paiement de la cotisation ou pour motif grave, l'intéressé ayant été invité par lettre recommandée à se présenter devant le bureau pour fournir des explications.

## ARTICLE 8 : Les ressources de l'Association comprennent :

- 1°) Le montant des ~~droits d'entrée, des cotisations, subventions~~ et participations diverses, ~~2d'une fraction de l'Assistance à Membres ?~~
- 2°) Les subventions de l'Europe, de l'Etat, de la Région, du Département, des communes et des autres collectivités publiques,
- 3°) Le produit de prestations en rapport avec le but de l'association.

## ARTICLE 9 : Conseil d'Administration

L'Association est administrée par un Conseil **composé de membres au nombre de 31 minimum et de 41 membres maximum**, issus de 2 collèges auquel peut s'adjoindre, autant que de besoin, un collègue consultatif.

### **I- Le collège des membres de droit au nombre de ~~20~~15 minimum et 20 maximum :**

Il comprend :

- Le ~~DDAF~~ **Directeur de la DDT**, ou son représentant,
- Le ~~DDS~~ **Directeur de la DDPP**, ou son représentant,
- Le ~~DADR~~ **Président du Conseil Régional Rhône-Alpes**, ou son représentant,
- Le ~~DAT~~ **Président du Conseil Général de l'Isère**, ou son représentant,
- Le Directeur de l'Agence Départementale de l'ONF, ou représentant,
- Le Président de la Chambre d'Agriculture, ou son représentant,
- Le Président du GDS, ou son représentant,
- ~~Le Président de l'ADAM, ou son représentant,~~
- Le Directeur ~~du CEMAGREF~~ **de l'IRSTEA** de Grenoble, ou son représentant,
- Le Président de l'Association des Bergers de l'Isère, ou son représentant,**
- Le Président de chacune des cinq associations de développement agricole local de la zone de montagne de l'Isère,
- ~~Deux~~ **Un ou plusieurs** représentants des Territoires Pastoraux porteurs de Plan Pastoraux Territoriaux,
- ~~Quatre~~ **Si nécessaire, des** personnalités particulièrement qualifiées.

### **II – Le collège des alpagistes et gestionnaires des alpages au nombre de ~~21~~16 minimum et 21 maximum :**

Ce collège est, autant que faire ~~ee~~-se peut, représentatif des six massifs du département, des utilisateurs d'alpages bovins, ovins, des groupements pastoraux, des collectivités locales de montagne et des ~~associations foncières pastorales~~ **AFP. De la même manière, le nombre de sièges pourvus de ce collège sera autant que possible supérieur d'un siège au collège à celui des membres de droit.**

Les membres de ce collège sont élus pour 9 années par l'Assemblée Générale, ils sont rééligibles.

Le renouvellement a lieu par tiers tous les 3 ans.

Lors des deux premiers renouvellements, il sera procédé au tirage au sort pour désigner les 7 membres sortants.

En cas de vacance, le Conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la plus prochaine Assemblée Générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque ou devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

### **III – Le collège des membres consultatifs (liste non limitative) :**

Il comprend :



**Pour les collectivités et territoires :**

~~La Ville de Grenoble, ou son représentant,~~  
**Le Président de l'ANEM, ou son représentant,**  
**Le Président de l'AMI, ou son représentant,**  
Le Président du PNE, ou son représentant,  
Le Président du PNRV, ou son représentant,  
Le Président du PNRC, ou son représentant,  
**Le Président de l'Espace Belledonne**

**Pour les risques et ressources naturelles, les ressources patrimoniales :**

Le Chef du Service RTM, ou son représentant,  
~~Le Président de l'ADAYG, ou son représentant,~~  
Le Président du CRPF, ou son représentant,  
Un représentant de la SAFER Alpes-Cévennes,  
~~Le Président de l'Association Française de Pastoralisme, ou son représentant,~~  
Le Conservateur du Musée Dauphinois, ou son représentant,  
**Le Président de la Maison Départementale des Alpes de Besse en Oisans, ou son représentant,**  
**Le Président d'AVENIR, ou son représentant,**  
**Le Président de l'ADAM, ou son représentant,**

**Pour les approches économiques, les métiers et l'emploi :**

Un représentant des salariés permanents de la FAI,  
~~Le Président du FAFSEA, ou son représentant,~~  
~~Le Président d'AVENIR, ou son représentant,~~  
~~Le Président de CIMES-GTA, ou son représentant,~~  
~~Un administrateur du GIE Alpes & Forêts,~~  
Le Directeur **du CDTd'Isère Tourisme**, ou son représentant,  
~~Le Directeur de Tétraktys, ou son représentant,~~  
Le Président de l'AFRAT, ou son représentant,  
Le Président de la FDCl, ou son représentant,  
~~Le Président de l'Association des Bergers de l'Isère, ou son représentant,~~  
~~Le Président de SIRIUS, ou son représentant,~~  
~~Le Président de l'Espace Belledonne, ou son représentant,~~  
~~Le Président de la Maison Départementale des Alpes de Besse en Oisans, ou son représentant,~~  
Le Directeur du LEGTA de la Côte St André, ou son représentant,  
**Le Président de l'Association Française de Pastoralisme, ou son représentant,**  
~~Un administrateur du GIE Alpes & Forêts.~~

Les membres consultatifs sont invités aux réunions du Conseil d'Administration ~~lorsque sont traitées des questions de leur compétence, et à~~ **mais ne prennent pas part au vote. Ils pourront** siéger dans des commissions spécialisées ; ils sont, en outre, informés des actions et des manifestations de la Fédération au même titre que les membres des autres collèges.

**Le représentant des salariés permanents de la FAI est invité à toutes les réunions du Conseil d'Administration.**

Le Conseil d'Administration ~~choisi parmi~~ **choisit parmi les 2 premiers collèges (Aactif et de droit), ses membres (des 2 premiers collèges d'honneur, actifs et de droit),** au scrutin secret, un bureau composé de :

- Un Président et selon les clauses du règlement intérieur un ou plusieurs Vice-Présidents,
- Un Secrétaire Général et selon les clauses du règlement intérieur un Secrétaire Adjoint,
- Un Trésorier et selon les clauses du règlement intérieur un Trésorier Adjoint,
- Un ou plusieurs membres.

Le Bureau comprend de 5 à 15 membres.

En outre, le Conseil d'Administration nomme un commissaire aux comptes.

Lors de sa première réunion, ou après renouvellement, ou lorsqu'au moins deux membres du bureau le demandent, le Conseil d'Administration procède à l'étude, la mise en place ou les modifications du règlement intérieur.

Les Administrateurs exercent bénévolement leurs fonctions. Toutefois, les frais engagés dans des conditions normales et courantes pour l'exercice de leur mission d'administrateurs sont pris en charge par l'association sur présentation des pièces justificatives.

#### **ARTICLE 10 : Réunion du Conseil d'Administration :**

Le Conseil d'Administration se réunit une fois au moins tous les six mois, et chaque fois qu'il est convoqué par son président, ou sur la demande du quart de ses membres.

– La présence ou la représentation du tiers au moins des membres du Conseil d'Administration est nécessaire pour la validité des délibérations.

– Les décisions sont prises à la majorité des voix, en cas de partages, la voix du président est prépondérante.

– Tout membre du conseil qui, sans excuse, n'aura assisté à aucune réunion entre deux Assemblées Générales, pourra être considéré comme démissionnaire.

– Nul ne peut faire partie du Conseil s'il n'est pas majeur.

#### **ARTICLE 11 : Assemblée Générale Ordinaire :**

L'Assemblée Générale ordinaire comprend tous les membres de l'Association à quelque titre qu'ils y soient affiliés. L'Assemblée Générale se réunit chaque année.

– Tout membre de l'association appelé à voter lors de l'Assemblée Générale devra être à jour de ses cotisations de l'exercice écoulé ou de l'exercice en cours pour les nouveaux adhérents.

– Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres de l'Association sont convoqués par les soins du secrétaire. L'ordre du jour est indiqué sur les convocations.

– Le Président, assisté des membres du comité, préside l'assemblée et expose la situation morale de l'Association.

– Le Trésorier rend compte de sa gestion et soumet le bilan à l'approbation de l'Assemblée.

– Il est procédé, après épuisement de l'ordre du jour, au remplacement, des membres du Conseil sortants.

– Ne devront être traitées, lors de l'Assemblée Générale, que les questions soumises à l'ordre du jour.

– L'Assemblée Générale ne pourra valablement délibérer, que si un tiers au moins de ses membres ~~d'honneur~~ (d'honneur, **actifs et de droit**) sont présents ou représentés. Les décisions se prenant à la majorité simple des membres présents ou représentés.

– Les votes en Assemblée Générale auront lieu à main levée sauf si au moins deux membres demandent à ce qu'ils aient lieu à bulletin secret.

#### **ARTICLE 12 : l'Assemblée Générale Extraordinaire :**

Si besoin est, ou sur la demande de la moitié plus un des membres inscrits, le président peut convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire, suivant les formalités prévues par l'article 10. Les conditions de quorum et de majorité pour la validité des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire sont celles énoncées à l'article 11 par l'Assemblée Générale Ordinaire.

**ARTICLE 13 : Règlement intérieur :**

Un règlement intérieur peut être préparé par le Conseil d'Administration et adopté par l'Assemblée Générale.

Ce règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association.

**ARTICLE 14 : Dissolution :**

En cas de dissolution prononcée par les deux tiers au moins des membres présents à l'Assemblée Générale, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément à l'article 9 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.

Date :  
2012.

Les Adrets, le- <<DATE>> 29 mars

Signature :

Le Président,

Le Vice-Président,

Denis REBREYEND.

Jean PICCHIONI.



## Budget Prévisionnel 2013 - Charges

Intitulé Charges	Montant Charges
Rémunérations, charges sociales et taxe sur les salaires	432 921
MS PierreJu Cournil (indemn CP, 13° mois 2012, indemn rupture)	10 566
MS Cathy Davoine (8 mois refacturés à la ComCom du Glandon)	12 671
MS Morgane Walters (CDD x mois)	6 878
Indemnités Morgane Walters en Service Civique	650
Indemnités d'éloignement missions Jean-Marie Davoine (CESU)	1 000
Indemnités des stagiaires (36 mois)	10 000
Tickets restaurant (y compris prestation de service)	9 500
Déplacements, missions, réceptions (y compris administrateurs)	10 000
<b>Indemnités de remplacemnt des administrateurs en mission FAI</b>	<b>5 000</b>
Loyer, Electricité, Fuel, Entretien + maintenances	11 000
Télécommunications et Affranchissements + maintenances	13 000
Fournitures bureau, info, photo, doc, colloques, Petit Matériel	6 000
Maintenance informatique + copieur couleur/fax (loyer + maintenance)	11 500
Location des véhicules	17 200
Entretien des véhicules	5 000
Frais de carburant et péages	13 500
Honoraires commissaire aux comptes	4 100
Personnels intérimaires	-
Assurances (véhicules, bureaux, info... + RC)	3 700
Communication / Prospection / Cotisations et Dons	500
Achats groupés	-
<b>TOTAL des charges externes directement en lien avec les projets</b> DONT prestations d'hélicoptages (HELISAF, HDF)	<b>81 556</b>
PROV risque de pertes de recettes sur arrêts maladie (obj 10000 sur 5 ans)	2 000
PROV pour renouvlt mat. info. et outils de relevés de terrain SIG	1 000
PROV pour formation équipe FAI (jrnées non facturables + déplts)	2 500
Services bancaires	500
Frais financiers	1 500
Dotation aux amortissements	23 800
<b>Constitution de fonds propres</b>	<b>10 000</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>707 543 €</b>



# 6 i X[ YhDf fj ]g]cbbY &\$%

## DfcXi ]hg

a cbtUbt  
Z]bUbWVa Ybt

a cbtUbt  
a cV] ]gUV`Y  
Yb &\$%

W Uf[ Yg`YI hYfbYg  
X]fYVWVa Ybh  
Yb ``]Yb  
Uj YW`Yg`dfc`Yfg

total des	<b>Conventions Pluriannuelles</b>	<b>172 812</b>	<b>167 205</b>	<b>40 793</b>
total des	<b>Subventions Ponctuelles</b>	<b>105 696</b>	<b>105 696</b>	<b>34 657</b>
total des	<b>AMO des TP</b>	<b>42 950</b>	<b>40 540</b>	
total des	<b>Appuis Techniques</b>	<b>81 536</b>	<b>81 536</b>	
total des	<b>Prestations de Formation</b>	<b>48 332</b>	<b>45 520</b>	<b>2 856</b>
total des	<b>Etudes Diagnostics</b>	<b>125 908</b>	<b>41 854</b>	<b>2 050</b>
total des	<b>Prestations Diverses</b>	<b>117 496</b>	<b>88 058</b>	<b>200</b>
total des	<b>Autres Produits</b>	<b>77 839</b>	<b>77 839</b>	<b>1 000</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>772 569</b>	<b>648 247</b>	<b>81 556</b>